

PROGRAMME ONU-REDD



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



ONU
programme pour
l'environnement

Atténuation du changement climatique par des actions de foresterie sociale dans les pays de l'ASEAN

Programme de travail et budget

(Contribution de la Suisse à l'assistance technique de l'ONU-REDD Asie)

22 décembre 2021

1. Contexte

Le rôle des forêts et des arbres dans les Contributions déterminées au niveau national (CDN) des pays membres de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) est essentiel. Une analyse régionale des CDN en Asie a révélé qu'environ 82 pour cent des pays du Sud-Est ont inclus au moins une voire plusieurs stratégies d'atténuation ou des mesures en faveur de l'atténuation sur les terres forestières¹. La plupart des pays visent à réduire les émissions liées à l'utilisation des terres et/ou à renforcer les absorptions des superficies boisées en limitant la dégradation et en encourageant la gestion durable des forêts (GDF) (82 pour cent des pays dont les mesures d'atténuation concernent le secteur UTCATF), en promouvant le boisement et le reboisement (73 pour cent) et en réduisant la déforestation par l'amélioration de la conservation des forêts (73 pour cent). D'autres pays, comme la Thaïlande par exemple, n'ont pas inclus la foresterie dans leurs objectifs d'atténuation mais dans les objectifs d'adaptation de leur CDN: «accroître la couverture forestière nationale pour atteindre 40 pour cent du territoire, grâce à la participation des communautés locales, en développant notamment les mangroves et forêts situées en amont des rivières, pour renforcer les capacités d'adaptation de l'écosystème connexe»². Les pays de la région ont récemment entrepris d'actualiser leurs CDN. À titre d'exemple, le Cambodge a mis l'accent sur la réduction des émissions du sous-secteur forestier (59,1 pour cent de la réduction globale est subordonnée au soutien international), en améliorant la gestion et le suivi des ressources forestières et de l'utilisation des terres forestières, en favorisant le développement de la gestion durable des forêts, ainsi que la mise en œuvre de mécanismes visant à réduire la déforestation, renforcer les capacités et impliquer les acteurs clés.

La foresterie sociale implique les populations locales dans les activités forestières avec l'objectif précis d'accroître les moyens de subsistance et de fournir des bénéfices directs aux communautés. Il peut s'agir d'activités forestières à petite échelle entreprises sur des terres communes, de foresterie communautaire, de foresterie agricole sur des terres gérées par les agriculteurs, de réhabilitation de terres agricoles dégradées et abandonnées par des individus, des communautés, etc. Si les arbres et les forêts ont

¹ FAO, 2020. Analyse régionale des contributions déterminées au niveau national en Asie – Lacunes et opportunités dans les secteurs de l'agriculture et de l'utilisation des terres. Document de travail n° 78 sur l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/ca7264en>. Des mises à jour périodiques sont à prévoir. Dans le cadre de ces mises à jour, nous pourrions envisager d'inclure une note d'information sur l'inclusion de la foresterie sociale dans les CDN.

² Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) de la Thaïlande, 2015.

bénéficié d'un certain niveau d'attention dans les CDN de la région, le lien avec les communautés dépendantes de la forêt reste souvent lâche ou non évident. La plupart des pays - à quelques exceptions près comme la République démocratique populaire lao - intègrent encore difficilement ces activités de foresterie sociale dans leurs CDN ou leurs cadres nationaux de lutte contre le changement climatique. On constate que même dans le cadre des actions relatives à la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) - où les concertations, l'engagement et la participation des parties prenantes ont été au cœur même du processus - l'intégration d'activités spécifiques relevant de la foresterie sociale comme mesures concrètes visant à réduire la déforestation et les émissions de carbone qui y sont liées n'a toujours pas atteint son plein potentiel.

Ce manque d'action pourrait être le reflet de l'approche progressive adoptée par le processus REDD+ que les pays ont suivi et suivent encore, qui se caractérise par une phase de mise en œuvre donnant priorité (10 des 12 niveaux de référence pour les forêts en Asie) au développement d'activités dotées d'un potentiel élevé de réduction des émissions, telles que la lutte contre la déforestation à grande échelle et le déploiement d'efforts en vue de sa réduction. Les pays ont également décidé de concentrer initialement leurs efforts sur des activités pour lesquelles plus de données étaient disponibles, en raison notamment des coûts et des obstacles technologiques liés au suivi d'activités plus précises à l'échelle nationale. En outre, les actions d'atténuation de la foresterie sociale ayant été menées par d'autres acteurs, tels que le secteur privé ou les ONG, les réductions d'émissions qui en ont résulté ont été vendues sur le marché volontaire et n'ont de ce fait pas été directement prises en compte dans les contributions apportées par les pays. La Thaïlande en est un exemple: même si elle évoque la participation des communautés locales dans ses CDN, les niveaux de référence pour les forêts et les niveaux d'émissions de référence pour les forêts (NRF/NERF) qu'elle a récemment soumis à la CCNUCC démontrent qu'à la base le pays se concentre principalement sur les parcs nationaux et les grands complexes forestiers du fait d'une disponibilité plutôt limitée de données concernant la foresterie privée et l'agroforesterie. Dans le cadre des débats relatifs aux NRF, le groupe de travail technique a toutefois déjà communiqué son intérêt à l'égard d'une consolidation des données sur les forêts et les arbres en faveur des agriculteurs et des entreprises individuelles, et du développement potentiel de systèmes de compensation nationaux dans l'optique de promouvoir l'intégration d'activités forestières dans les prochaines CDN. Néanmoins, la question de la faible granularité des données au sujet de la foresterie sociale et des activités de suivi qui y sont associées, progresse. Des progrès ont été accomplis pour lever cet obstacle freinant l'inclusion d'activités forestières plus précises, grâce à l'élaboration récente du Système d'accès, de traitement et d'analyse des données d'observation de la Terre ([SEPAL](#)) mis au point par la FAO pour aider les pays à suivre et à rendre compte de la situation des forêts et de l'utilisation des terres, grâce à l'accès aux données satellitaires, à une interface facile à utiliser et à la puissance informatique basée sur le cloud, ainsi qu'à l'obtention d'images à haute résolution fournies par la NICFI³ dans le but de soutenir les efforts en matière de surveillance destinés à mettre un terme à la destruction des forêts ombrophiles du monde.

Les capacités nationales et locales doivent être renforcées dans l'optique d'évaluer la contribution potentielle des programmes de gestion de la foresterie sociale en vue de l'atténuation du changement climatique, de développer les systèmes de suivi nécessaires et les adapter au contexte local, et enfin de créer un environnement propice à l'inclusion des efforts d'atténuation associés à la foresterie sociale dans la mise en œuvre et la révision ultérieure des CDN. L'adoption de la foresterie sociale dans l'ensemble des pays de l'ASEAN se heurte à de grandes difficultés liées à la création d'entreprises performantes et autonomes. En outre, celles dont le succès s'est confirmé, peinent souvent à accéder à de bons outils financiers. Le recueil de données factuelles sur la foresterie sociale à grande échelle dans la région de

³ La NICFI a conclu un contrat avec des partenaires en vue de fournir des images satellites à haute résolution pour les tropiques dans le but de soutenir les efforts de la REDD+. Cette imagerie est également disponible par le biais de SEPAL pour permettre une analyse basée sur le cloud. Voir: <https://www.nicfi.no/current/new-satellite-images-to-allow-anyone-anywhere-to-monitor-tropical-deforestation/>

l'ASEAN doit attirer des financements, en particulier de la part du secteur privé, pour soutenir la mise en œuvre des CDN.

Les bénéfices découlant d'une présence accrue de la foresterie sociale dans les Contributions déterminées au niveau national pour les pays de la région Asie-Pacifique ont déjà été soulignés en 2019 ([Forestry in NDCs of Asia-Pacific countries: 2020 vision](#) et [manifestation parallèle](#)). Les débats sur la question ont donné lieu à des recommandations qui portent sur la nécessité pour les communautés tributaires des forêts de profiter des opportunités, d'examiner les effets négatifs et de rechercher une assistance financière et technique appropriée en lien avec les mesures et stratégies d'atténuation et d'adaptation contenues dans les CDN. À cet égard, l'ONU-REDD pourrait jouer un rôle d'intermédiaire neutre, en fournissant aux pays un appui technique, solide et scientifique.

Les solutions fondées sur la nature (SfN) et l'approche fondée sur les écosystèmes (AfE) ont retenu fortement l'attention du monde politique, qui y voit des possibilités d'actions majeures à même de générer environ un tiers de l'atténuation supplémentaire nécessaire à court terme. Les forêts représentent la principale solution fondée sur la nature et sont au cœur de l'approche fondée sur les écosystèmes. À ce titre, elles sont capables de générer des réductions d'émissions à grande échelle avant 2030. Comme l'a souligné le Secrétaire général: «La réduction drastique de la déforestation et la restauration systématique des forêts et autres écosystèmes constituent la plus grande opportunité naturelle d'atténuation du changement climatique».

Les forêts ont un potentiel d'atténuation énorme de 4,1 à 6,5 GtCO₂e d'ici 2030⁴. Ce potentiel ne peut être pleinement réalisé que si l'on réduit les émissions, en mettant fin à la déforestation et à la dégradation des forêts, et en retirant le carbone de l'atmosphère par la gestion durable et la conservation des forêts et la restauration des écosystèmes forestiers.

Le [Cadre de résultats du Programme ONU-REDD 2021-2025](#) reflète la contribution prévue des solutions fondées sur les forêts (SfF) au mouvement émergent des solutions fondées sur la nature (SfN), qui a recueilli une masse critique de soutien politique lors du Sommet Action Climat de 2019. Il reconnaît les forêts comme un capital naturel unique, capable à la fois de lutter contre le changement climatique, de sauvegarder la biodiversité, d'améliorer les moyens de subsistance en milieu rural et de soutenir les modes de vie des peuples autochtones. L'ONU-REDD aspire à fournir une assistance aux pays qui souhaitent dégager des SfF comme solution clé face à l'urgence climatique, notamment par l'intermédiaire de la REDD+. Ainsi, l'initiative en matière de foresterie sociale exposée dans le présent document s'appuiera sur les solutions fondées sur les forêts et sur la nature, et s'attellera à en tirer le plus grand profit.

L'Initiative «**Atténuation du changement climatique par des actions de foresterie sociale dans les pays de l'ASEAN**» exposée dans le présent document (ci-après dénommée «Initiative de foresterie sociale et des CDN de l'ASEAN de l'ONU-REDD» ou simplement «l'Initiative») sera mise en œuvre dans le cadre de, et en soutien à, la réalisation du Résultat 3 du **Cadre de résultats de l'ONU-REDD 2021-2025 (Solutions fondées sur les forêts renforcées)**, au moyen de contributions spécifiques en vue de progrès en matière d'évaluation, d'accélération et de renforcement des actions d'atténuation des CDN dans les secteurs des forêts et de l'utilisation des terres (3.1).

⁴ Page 186 du [Special Report on Climate Change and Land](#) de l'IPCC.

2. Résultat, produits, activités

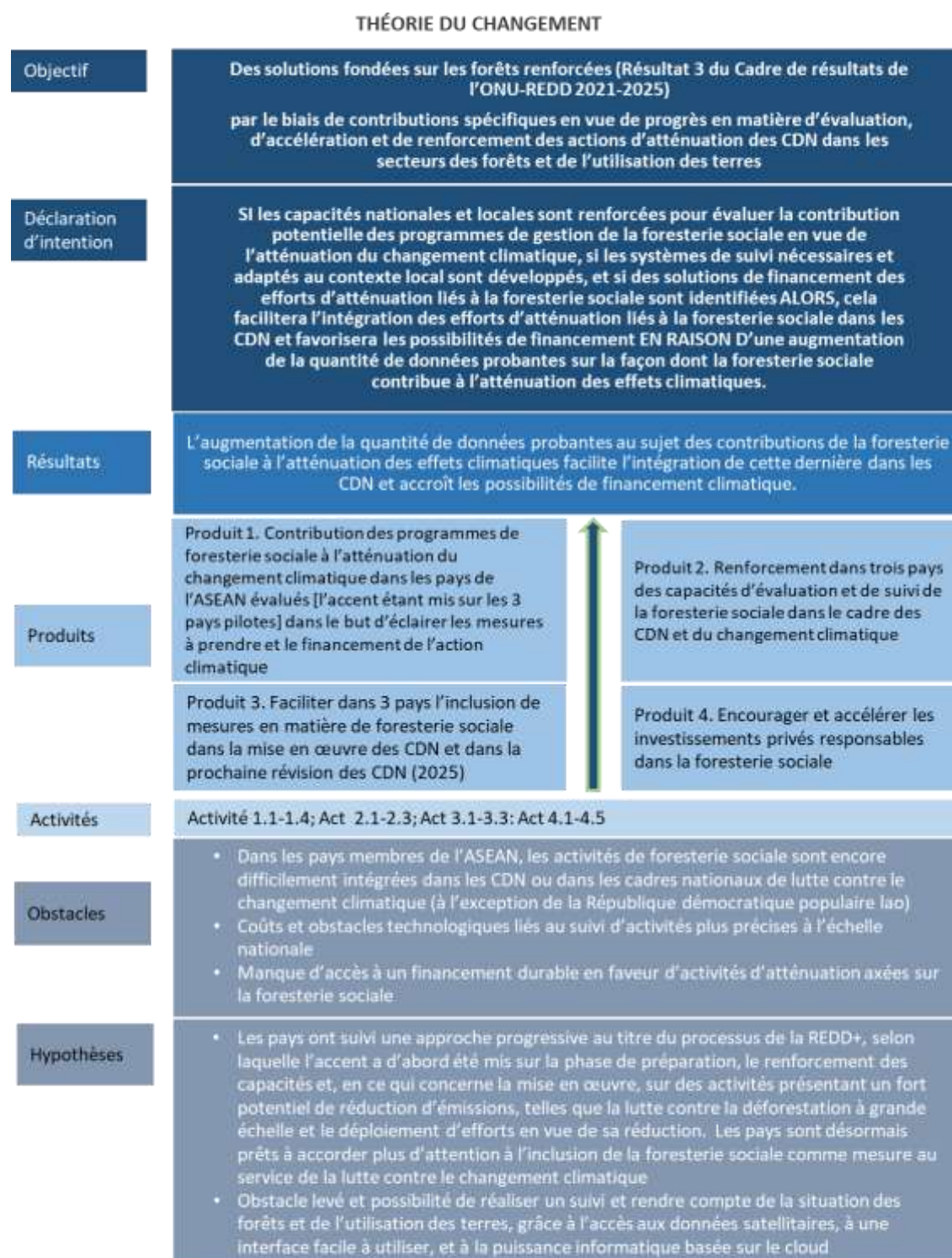


Figure 2 Théorie du changement

Le principal résultat de l'Initiative sera la consolidation d'un ensemble de données probantes sur les contributions de la foresterie sociale à l'atténuation du changement climatique, ce qui facilitera l'intégration d'actions connexes dans les CDN et améliorera les possibilités de financement climatique.

L'atteinte de ce résultat passera par la réalisation de quatre produits:

Produit 1. Contribution des programmes de foresterie sociale à l'atténuation du changement climatique dans les pays de l'ASEAN évalués dans le but d'éclairer les mesures à prendre et le financement climatique

L'objectif de ce produit est d'évaluer l'ampleur du potentiel des interventions en matière de foresterie sociale et leur contribution éventuelle à l'atténuation des effets climatiques dans la région de l'ASEAN, en accordant une attention particulière aux 3 pays pilotes [voir la zone géographique visée], afin de fournir au Groupe de travail de l'ASEAN sur la foresterie sociale (AWG-SF) et au Groupe de travail sur les forêts et le changement climatique (AWG-FCC), des recommandations visant à accroître les interventions axées sur la foresterie sociale en faveur de l'atténuation du changement climatique. Ce produit vise également à attirer les financements dans le domaine climatique et à aider à mobiliser des investissements autour de deux ou trois programmes d'atténuation sélectionnés, axés sur des actions de foresterie sociale, en recueillant et en mettant à disposition les informations et les données factuelles nécessaires.

Produit 2. Renforcement dans trois pays des capacités d'évaluation et de suivi de la foresterie sociale dans le cadre des CDN et du changement climatique

L'objectif du produit 2 est de renforcer les capacités⁵ existantes dans 3 pays pilotes à mesurer les contributions à l'atténuation du changement climatique de diverses interventions de foresterie sociale. Les capacités seront développées au sein des Systèmes nationaux de suivi des forêts mis en place pour rendre compte des activités de la REDD+. Des méthodes évolutives seront appliquées pour effectuer le suivi des interventions de foresterie sociale, et les capacités des gouvernements nationaux et des parties prenantes locales seront renforcées. Le Groupe de travail de l'ASEAN sur la foresterie sociale (AWG-SF) et celui sur les forêts et le changement climatique (AGG-FCC) seront impliqués dans les débats sur les méthodes et les enseignements tirés.

Produit 3. Faciliter dans 3 pays l'inclusion de mesures en matière de foresterie sociale dans la mise en œuvre des CDN et dans la prochaine révision des CDN (2025)

L'objectif du produit 3 est de faciliter l'intégration d'actions de foresterie sociale dans la mise en œuvre des CDN et dans la prochaine révision des CDN. Les dialogues sur les objectifs et les actions liés aux forêts seront facilités et soutenus. Ce produit fournira également un appui au développement d'éléments favorables aux investissements dans les CDN relatifs aux forêts et à la défense des droits fonciers coutumiers dans les complexes forestiers, pour garantir l'existence de mesures d'atténuation à long terme, et aider les 3 pays à mettre au point ou à renforcer des systèmes d'incitation favorisant des actions d'atténuation axées sur la foresterie sociale.

Produit 4. Encourager et accélérer les investissements privés responsables dans la foresterie sociale

L'objectif de ce résultat est d'identifier des entreprises de foresterie sociale performantes dans les 3 pays pilotes, de mettre au point des études de cas sur la rentabilité et le financement d'activités de foresterie sociale prometteuses, afin de construire des modèles pouvant être reproduits en vue d'obtenir une collaboration allant du bas vers le haut entre le secteur de la foresterie sociale et les acteurs financiers privés.

⁵ La FAO a développé un outil d'évaluation du Système national de suivi des forêts (SNSF). Des évaluations ont été menées au Cambodge (simplifiées), en République démocratique populaire lao, et une session similaire est prévue en Indonésie. Les résultats obtenus au Cambodge et en République démocratique populaire lao seront évalués afin d'être utilisés dans le cadre de cette initiative, l'évaluation en Indonésie peut être reliée à l'initiative dès le début

Produit 5. Capacités renforcées des États Membres de l'ASEAN à quantifier les avantages, à mettre en relation les partenaires et à rendre opérationnelles les solutions fondées sur la nature et l'approche fondée sur les écosystèmes dans le contexte de la foresterie sociale.

L'objectif du produit 5 est d'identifier et renforcer les capacités en matière de SfN et d'AfE dans l'optique de développer des activités d'intervention dans le secteur forestier au sein des États Membres de l'ASEAN (AMS). Les capacités seront renforcées en collaboration avec les principaux Groupes de travail pertinents de l'ASEAN dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts. Des lignes directrices régionales seront définies pour faciliter la conception de stratégies, de programmes et d'investissements au sein des AMS, où les SfN, l'AfE et la SfF en particulier, devraient figurer et occuper une place prépondérante dans les initiatives de relance économique post-pandémie de la région ASEAN.

3. Activités générales

Des activités indicatives sont décrites dans le tableau suivant:

Tableau 1 Activités indicatives

Produit 1. Contribution des programmes de foresterie sociale à l'atténuation du changement climatique dans les pays de l'ASEAN évalués dans le but d'éclairer les mesures à prendre et le financement de l'action climatique	
1.1 Dans les 3 pays pilotes, évaluation comparative de la contribution à l'atténuation apportée par différents modèles de foresterie sociale, y compris le potentiel de la foresterie communautaire, les initiatives privées de foresterie sociale, les pratiques diverses de gestion forestière et les régimes fonciers.	Entreprendre une évaluation de l'état actuel des modèles de foresterie sociale dans les pays ciblés afin de dresser un tableau précis (i) des modèles de foresterie sociale actuellement mis en œuvre en Indonésie, au Cambodge et en République démocratique populaire lao; (ii) des différentes pratiques de gestion forestière et des régimes fonciers; (iii) et du potentiel en matière de contribution à l'atténuation (en association avec des modèles de croissance et des facteurs d'absorption au niveau local et régional)
1.2 Dans les 3 pays pilotes, évaluation de l'ampleur potentielle des interventions de foresterie sociale (y compris: type, superficie, régime foncier, ambition politique, lacunes et environnement favorable).	Entreprendre une évaluation de l'ampleur potentielle de la mise en œuvre des interventions de foresterie sociale dans les pays ciblés, englobant une analyse (i) de la capacité actuelle de soutien en vue de la mise en œuvre d'un modèle de foresterie sociale; (ii) du potentiel en matière de superficie pour l'élaboration de différents régimes de foresterie sociale (iii) du régime foncier; (iv) de l'ambition politique; (v) des lacunes; et (vi) de l'environnement afin de comprendre s'il est favorable et dans quel mesure il peut contribuer à atténuer le changement climatique par le biais de la foresterie sociale.
1.3 Au niveau de la région de l'ASEAN, des recommandations sur les interventions de foresterie sociale afin de favoriser l'atténuation du changement climatique sont élaborées grâce aux échanges entre le Groupe de travail de l'ASEAN sur la foresterie sociale (AWG-SF) et celui en charge des	Sur la base des résultats issus des évaluations conduites dans le cadre des activités 1.1 et 1.2, et avec le concours d'autres États Membres des Groupes de travail de l'ASEAN, les dialogues seront facilités avec l'AWG-SF et l'AWG-FCC, afin d'émettre des recommandations concrètes sur des interventions axées sur la foresterie sociale visant à atténuer le changement climatique. Les recommandations seront documentées. Une contribution spécifique destinée

forêts et du changement climatique (AWG-FCC).	à fournir une assistance au Groupe de travail de l'ASEAN sur la foresterie sociale en matière de ressources humaines (un expert) est envisagée.
1.4 Renforcer la disponibilité de données probantes pertinentes pour attirer les financements climatiques (secteur privé, FVC, et autres) et aider à mobiliser les investissements dans deux programmes d'atténuation sélectionnés axés sur la foresterie sociale.	Sur la base des dialogues entre l'AWG-SF et l'AWG-FCC autour de l'identification de deux programmes d'atténuation axés sur la foresterie sociale, l'initiative fournira un soutien en vue de la mobilisation d'investissements, qui comprendra notamment l'élaboration d'une note conceptuelle, la recherche de partenariats et la participation au développement d'informations de référence nécessaires pour attirer le financement de l'action climatique.

Produit 2. Renforcement des capacités d'évaluation et de suivi de la foresterie sociale dans le cadre des CDN et du changement climatique

2.1 Dans les 3 pays pilotes, faciliter les discussions participatives dans le but de décider des méthodes à adopter et d'intégrer le suivi de la foresterie sociale dans les systèmes nationaux de suivi des forêts.	Des méthodes évolutives seront mises en place pour effectuer le suivi des interventions de foresterie sociale. Sur la base des constatations relevant du produit 1, des concertations seront organisées dans le but de décider des méthodes à adopter et d'intégrer le suivi de la foresterie sociale dans les Systèmes nationaux de suivi des forêts.
2.2 Dans les 3 pays pilotes, renforcer les capacités systémiques et humaines des gouvernements nationaux pour permettre le suivi en matière de foresterie sociale dans le cadre des SNSF.	Les capacités nationales et les systèmes nationaux de suivi des forêts doivent être renforcés dans les pays ciblés afin d'évaluer la contribution potentielle des programmes de gestion forestière sociale à l'atténuation du changement climatique. Les difficultés liées à la réalisation d'un suivi d'activités forestières plus précises ont été récemment réglées grâce à l'accès aux données satellitaires à haute résolution. La FAO a développé le SEPAL (Système d'accès, de traitement et d'analyse des données d'observation de la Terre) pour aider les pays à surveiller et à rendre compte de la situation des forêts et de l'utilisation des terres, grâce à l'accès aux données satellitaires, à une interface facile à utiliser et à la puissance informatique basée sur le cloud. Il s'est avéré être un outil précieux et est déjà utilisé par un grand nombre de pays dans leur chaîne de traitement des données pour rendre compte de la situation des forêts et de l'utilisation des terres. Le suivi des activités de foresterie sociale peut tirer profit de la puissance de traitement et de l'évolutivité que SEPAL peut offrir, et permettre aux pays et à l'Initiative de traiter des données à plus haute résolution et d'analyser des informations plus fines.
2.3 Dans les 3 pays pilotes, renforcer les capacités locales en matière de suivi de la foresterie sociale conformément au SNSF convenu.	Au niveau du terrain, les capacités seront également renforcées pour soutenir le suivi de l'atténuation obtenue par le biais d'activités d'intervention axées sur la foresterie sociale. L'Initiative apportera une assistance à deux, voire trois, programmes d'atténuation axés sur la foresterie sociale identifiés pour renforcer les capacités locales en

	matière de suivi.
2.4 Au niveau de la région de l'ASEAN, faciliter les discussions participatives dans le but de convenir des méthodes à adopter et d'intégrer le suivi de la foresterie sociale dans les systèmes nationaux de suivi des forêts.	Sur la base des conclusions relatives au produit 1, et parallèlement aux débats entre les pays au titre du produit 2.1, le Groupe de travail de l'ASEAN sur la foresterie sociale (AWG-SF) et le Groupe de travail sur les forêts et le changement climatique (AWG-FCC) participeront à la discussion concernant les méthodes à adopter pour intégrer le suivi de la foresterie sociale dans les systèmes nationaux de suivi des forêts. Les enseignements tirés de la mise en œuvre dans le cadre des activités 2.2 et 2.3 seront documentés et partagés avec le Groupe de travail sur la foresterie sociale et le Groupe de travail sur les forêts et le changement climatique dans le but de faciliter le dialogue.

Produit 3. Faciliter dans 3 pays pilotes l'inclusion de mesures en matière de foresterie sociale dans la mise en œuvre des CDN et dans la prochaine révision des CDN (2025)

3.1 Aider les pays à identifier et à inclure des interventions spécifiques de foresterie sociale en tant qu'actions d'atténuation et d'adaptation dans la mise en œuvre des CDN et leur prochaine révision.	Un soutien sera fourni aux pays ciblés, qui s'appuiera sur la détermination de l'ampleur potentielle de la mise en œuvre des interventions de foresterie sociale dans lesdits pays, sur la contribution potentielle des interventions de foresterie sociale sélectionnées à l'atténuation, ainsi que sur le suivi des interventions et le potentiel d'investissement éventuel dans ces dernières.
3.2 Promouvoir la sécurité de jouissance foncière et les droits des usagers: activités de plaidoyer et projets pilotes en vue de favoriser la reconnaissance des droits fonciers (coutumiers) dans les complexes forestiers pour garantir l'existence d'actions d'atténuation à long terme, en s'appuyant sur les expériences de la région.	En s'appuyant sur l'assistance fournie précédemment, notamment à travers les évaluations précédentes sur les directives relatives aux forêts communautaires, le soutien à l'utilisation des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers ⁶ , et à l'identification de bonnes pratiques pour améliorer le régime et les droits fonciers et dégager les avantages de la foresterie sociale dans le cadre de l'ASFCC ⁷ , une aide sera fournie aux pays ciblés pour promouvoir la sécurité foncière à l'appui des investissements à long terme en provenance des acteurs clés dans les actions d'atténuation axées sur la foresterie sociale au service des engagements des CDN.
3.3. Évaluer les incitations réelles et potentielles en faveur d'actions d'atténuation axées sur la foresterie sociale, et aider 3 pays à mettre au point des programmes d'incitation qui soutiennent une foresterie respectueuse du climat et socialement responsable.	La plupart des pays de la région qui œuvrent à la réalisation de la REDD+ ont participé à des débats sur les mécanismes de partage des avantages et sur la façon d'utiliser les recettes obtenues à partir des réductions des émissions nationales, ou plus récemment sur la manière dont les systèmes imbriqués pourraient fonctionner là où plusieurs projets et initiatives à l'échelle infranationale remplissent ensemble les engagements nationaux. La foresterie sociale étant habituellement plus développée à l'échelle infranationale, devrait également s'inscrire dans des

⁶ Projet de la FAO TCP/RAS/3506 «Renforcer les régimes forestiers pour préserver les moyens de subsistance et générer des revenus»

⁷ <https://www.recoftc.org/publications/0000387>

	approches imbriquées et un mécanisme d'incitation approprié devrait être mis en place pour récompenser les actions entreprises si celles-ci contribuent à la réduction des émissions nationales. Une assistance sera apportée afin d'approfondir les discussions sur le sujet et évaluer les incitations réelles et potentielles en faveur d'actions d'atténuation axées sur la foresterie sociale.
3.4 Au niveau de la région de l'ASEAN, des séances d'échange de connaissances en ligne seront organisées pour faciliter l'interaction entre les AMS en vue d'identifier et d'intégrer des interventions spécifiques de foresterie sociale dans les CDN des pays, en tant qu'actions d'atténuation et d'adaptation.	Dans le cadre de la gestion des connaissances et des capacités des Groupes de travail à agir en tant que plateforme dont l'objectif est de faciliter l'interaction et le dialogue entre les membres, des sessions d'échange de connaissances seront organisées pour faciliter l'intégration des interventions en matière de foresterie sociale dans les CDN des pays. Les concertations auront lieu à la fois avec le Groupe de travail de l'ASEAN sur la foresterie sociale (AWG-SF) et avec celui chargé des forêts et du changement climatique (AGG-FCC), et s'appuieront sur les enseignements tirés des résultats de cette initiative pour aider les États Membres de l'ASEAN à identifier et à inclure les interventions de foresterie sociale dans les prochaines CDN. Les enseignements seront regroupés dans une synthèse sur l'ASEAN qui contiendra des recommandations sur la façon d'intégrer la foresterie sociale dans les CDN.

Produit 4. Encourager et accélérer les investissements privés responsables dans la foresterie sociale

4.1 Réaliser un inventaire des acteurs (programmes de foresterie sociale, incubateurs/accélérateurs, etc.) dans les 3 pays pilotes.	L'activité 4.1 se nourrira de l'activité 1.1, y contribuera, et s'appuiera sur le tableau précis qu'elle aura fourni au sujet des modèles actuels de foresterie sociale mis en œuvre en Indonésie, au Cambodge et en République démocratique populaire lao (1.1. - i), pour approfondir davantage la recherche et identifier (i) les modèles ayant fait leurs preuves; (ii) les principaux intermédiaires du marché et fournisseurs d'accès au marché pouvant agir en tant qu'acheteurs et investisseurs et relier ainsi les entreprises de foresterie sociale à des marchés éloignés plus lucratifs; (iii) le soutien public offert aux entreprises et aux ménages; (iv) les incubateurs et accélérateurs, programmes de financement et autres acteurs financiers soutenant la mise en œuvre de la foresterie sociale dans les trois pays.
4.2 Évaluation du potentiel économique et commercial des modèles entrepreneuriaux de foresterie sociale sélectionnés dans les 3 pays pilotes, y compris leurs besoins en capital, les déficits de capacité et leur capacité à attirer des financements privés (diligence raisonnable).	Grâce à un partenariat avec les programmes de foresterie sociale, les incubateurs et les accélérateurs, une analyse détaillée des modèles de foresterie sociale sera menée pour aboutir à la création de dossiers sur la rentabilité et le financement de la foresterie sociale dans chacun des trois pays. Il s'agira de comprendre les forces et les faiblesses de leur mode opératoire, notamment par l'analyse, (i) du marché, destinée à saisir l'ampleur du marché et des recettes qu'il peut générer; (ii) de la stratégie de

	développement du marché, qui sert à démontrer avec quel degré de succès l'entreprise a pu commercialiser des produits forestiers et dans quelle mesure ceux-ci ont eu accès à des marchés lucratifs ou à des intermédiaires de marché, afin de mettre en évidence les opportunités d'accès à des segments de clientèle à valeur plus élevée par le biais du renforcement des liens avec le marché; (iii) des réglementations et du mode de fonctionnement pour s'assurer que les entreprises se conforment aux réglementations et identifier les possibilités d'amélioration et d'adoption de pratiques optimales; (iv) des ressources humaines et juridiques, de la fiscalité et de l'assurance pour rendre compte de la structure juridique actuelle en matière d'emploi, de propriété foncière et de conformité fiscale, d'assurance, et de contrats avec les fournisseurs et les clients; (v) de l'aspect comptable et financier pour examiner la documentation de planification d'activités, tout type d'historique relatif à la performance financière, et les projections financières, dans le but de comprendre les plans de croissance et d'identifier les futurs déficits de capital ou les besoins en termes de financement.
4.3 Explorer les sources possibles d'investissement privé en faveur de programmes de foresterie sociale dans les 3 pays pilotes.	Sur la base des besoins en capital et en capacité identifiés dans l'activité 4.2, apparier les programmes de foresterie sociale sélectionnés au marché approprié et/ou à l'intermédiaire financier adéquat pour soutenir la participation au développement d'entreprises et favoriser l'obtention de financements. L'objectif de cette activité est de négocier une transaction entre 3 programmes de foresterie sociale (un dans chaque pays pilote) et les bailleurs de fonds afin de saisir quelles sont, (i) les différentes options de financement disponibles et guider l'entreprise de foresterie sociale dans l'accès au financement et; (ii) les exigences et les obstacles à l'investissement dans la foresterie sociale. Cette activité dépendra des activités de financement traditionnelles menées par des intermédiaires, et des politiques et réglementations publiques, ainsi que de la manière dont elles encouragent ou découragent les prêts ou les investissements dans la foresterie sociale. En cas d'inadéquation ou de manque d'options de financement appropriées, des recommandations seront formulées pour proposer aux autorités et institutions bancaires d'inciter ou de permettre l'octroi de prêts et la réalisation d'investissements dans le secteur de la foresterie sociale.
4.4 Élaboration de «plans d'action» en tant qu'études de cas sur le financement pour 3 programmes de foresterie sociale sélectionnés dans les pays pilotes.	En s'appuyant sur les lignes directrices ou les principes de l'ASEAN en matière d'investissement privé dans la foresterie sociale, les plans d'action (i) mettront en évidence les caractéristiques pertinentes des programmes/modèles

	de foresterie sociale et les conditions financières relatives à leur soutien, en exposant les étapes de développement d'un produit financier durable répondant aux besoins liés aux programmes forestiers sociaux; (ii) décriront les exigences des bailleurs de fonds et; (iii) souligneront les domaines nécessitant un développement ciblé des capacités afin de rendre les programmes sociaux «plus bancables».
4.5 Collaborer avec les États Membres de l'ASEAN, diffuser et promouvoir les «plans d'actions» et formuler des recommandations pour permettre et encourager les prêts et les investissements dans la foresterie sociale dans la région de l'ASEAN.	Ce produit utilisera les plateformes et les réseaux régionaux existants pour favoriser la collaboration avec les États Membres de l'ASEAN au niveau régional. Plus particulièrement: - L'inventaire des acteurs dans les 3 pays pilotes sera effectué en concertation avec les AMS et pourrait prendre appui sur le «Knowledge Tree», une plateforme de connaissances créée par l'ASFCC, dans le but de permettre un échange interactif de connaissances en ligne par les pays de l'ASEAN, avec le concours des Groupes de travail et de partenaires techniques; - L'identification d'éventuelles sources d'investissement privé se fera également en consultation avec les AMS. Le projet pourrait s'appuyer sur les enseignements tirés de l'ASFCC et sur un «réseau de groupes d'apprentissage régulier» (parmi les AMS). Cet outil d'apprentissage pourrait aider les AMS à mieux comprendre et à augmenter les possibilités de financement en vue d'un investissement privé responsable et du développement d'entreprises par le biais du processus relatif à la foresterie sociale; - À l'aide des «plans d'action» élaborés dans le cadre du produit 4, le dialogue et le renforcement des capacités seront facilités avec l'AWG-SF et l'AWG-FCC, ainsi qu'avec la communauté régionale des investisseurs au moyen de tables rondes régionales, de webinaires et de forums en ligne, selon qu'il sera approprié.

Produit 5. Renforcer les capacités des États Membres de l'ASEAN à quantifier les avantages, à mettre en relation les partenaires et à rendre opérationnelles les solutions fondées sur la nature et l'approche fondée sur les écosystèmes dans le contexte de la foresterie sociale.

5.1 Développer des voies d'action pour l'ASEAN relatives aux SfN et à l'AfE, et quantifier les avantages connexes	Des lignes directrices de l'ASEAN sur les SfN et l'AfE, y compris les efforts de décarbonisation dans le secteur forestier, seront élaborées afin de faciliter la conception de stratégies, de programmes et d'investissements au sein des AMS. Le dialogue sera facilité entre le Secrétariat de l'ASEAN (ASEC) et les Groupes de travail concernés en vue de la formulation de recommandations concrètes sur les interventions axées sur les SfN et l'AfE et sur les efforts de décarbonisation dans leurs secteurs respectifs. Une
---	---

	attention particulière sera accordée au rôle potentiel des SfN et de l'AfE dans les initiatives de relance économique post pandémie et les efforts de décarbonisation de l'ASEAN. Les lignes directrices détaillées seront élaborées sous la direction et les instructions du Secrétariat de l'ASEAN.
5.2 Renforcer les connaissances, les capacités et les partenariats relatifs aux SfN et à l'AfE dans la région de l'ASEAN	Conformément aux directives de l'ASEAN concernant les SfN et l'AfE dans les secteurs forestiers (développées dans le cadre de l'activité 5.1), l'Initiative organisera un événement, un atelier ou une conférence sur le partage des connaissances et développera le matériel le plus adapté qu'il soit pour enrichir mutuellement les expériences dans tous les États Membres de l'ASEAN, notamment en tirant le meilleur parti du matériel mis au point pour la formation virtuelle de l'ASEAN intitulée «Unlocking the Potential of Nature-based Solutions and Ecosystem Based Approach for Climate Action and Green Recovery» (Libérer le potentiel des solutions fondées sur la nature et de l'approche fondée sur les écosystèmes en faveur de l'action climatique et de la relance verte), et du matériel développé dans le cadre de la présente initiative de l'ONU-REDD. Les programmes et l'ordre du jour de l'événement seront gérés par le Secrétariat de l'ASEAN.

4. Budget et calendrier

Contribution totale: 3 millions d'USD, destinés à la fourniture de l'assistance technique proposée sur 3 ans (à compter de la date de transfert des fonds du Fonds fiduciaire coopératif - MPTF à la FAO et au PNUE).

Tableau 2 Budget total

Résultat 3 du Cadre de résultats de l'ONU-REDD 2021-2025 (solutions fondées sur les forêts renforcées)										
	Année 1			Année 2			Année 3			
Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG) Catégories harmonisées	FAO	PNUE	Année 1 Total	FAO	PNUE	Année 2 Total	FAO	PNUE	Année 3 Total	Grand total
Dépenses de personnel et autres dépenses connexes	320 000	101 000	421 000	310 000	66 000	376 000	222 500	65 000	287 500	1 084 500
Voyage	30 000	13 400	43 400	40 000	16 400	56 400	40 000	20 000	60 000	159 800
Matériel, véhicule et mobilier	10 000		10 000	60 000		60 000	-		0	70 000
Virements et subventions à d'autres entités	380 000	124 000	454 000	370 000	154 000	474 000	205 000	65 000	220 000	1 148 000
Fournitures, marchandises et accessoires	37 500		37 500	45 000		45 000	45 000		45 000	127 500
Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	5 000		5 000	15 000		15 000	15 000	30 000	45 000	65 000
Sous-total des coûts directs	782 500	238 400	1 020 900	840 000	236 400	1 076 400	527 500	180 000	707 500	2 804 800
Coûts d'appui indirects (7%)	54 775	16 688	71 463	58 800	165 48	75 348	36 925	12 600	49 525	196 336
Grand total⁸	837 275	255 088	1 092 363	898 800	252 948	1 151 748	564 425	192 600	757 025	3 001 136

Note: Avant la mise en œuvre du projet avec l'Indonésie, l'ONU-REDD et l'Indonésie peuvent discuter de l'élaboration de dispositions spécifiques relatives à la mise en œuvre en fonction des besoins du pays.

⁸ À titre indicatif, 2 143 025 USD pour les activités/composantes à prédominance nationale et 858 111 USD pour les activités/composantes à prédominance régionale.